

## MODALITES DU CONCOURS

### SACRe 2016

#### Conditions, formalités et déroulement des épreuves

## I. LES CONDITIONS REQUISES

Les candidats au doctorat SACRe dans le domaine du cinéma doivent s'inscrire auprès de la Fémis.

Le concours SACRe est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme équivalent au niveau Master. Les candidats étrangers doivent obligatoirement avoir le même niveau (par équivalence) et présenter la traduction certifiée de leurs diplômes. Il n'y a pas de limite d'âge.

Les candidats ne doivent pas déjà être inscrits en thèse.

Les candidats ne peuvent se présenter plus de trois fois.

La connaissance et la pratique de la langue française est obligatoire.

Le programme SACRe de la Fémis recrute un candidat par an, disposant d'une allocation doctorale. Le cas échéant, un deuxième candidat pourra être recruté et intégré au programme sans allocation.

Le doctorat SACRe impliquant un engagement à plein temps, il est exclusif d'autres engagements professionnels (sauf autorisations de cumul spécifiques).

## II. LES FORMALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont ouvertes **du 15 mars au 30 avril 2016**. Les candidats procèdent à leur inscription en remplissant d'abord le **formulaire** mis en ligne sur le site de la Fémis (Rubrique «Admission», « Inscription », puis « Doctorat SACRe »), puis en envoyant **l'ensemble des pièces exigées ci-dessous par e-mail** (au **format PDF**) à l'adresse [concours-sacre@femis.fr](mailto:concours-sacre@femis.fr).

### PIECES EXIGÉES

- 1. FORMULAIRE D'INSCRIPTION** rempli en ligne
- 2. DIPLÔME** : les candidats doivent fournir une copie du diplôme ou d'une attestation certifiant l'obtention d'un diplôme de niveau master.
- 3. IDENTITÉ** : les candidats doivent fournir une copie lisible de la carte d'identité ou du passeport.
- 4. LANGUE FRANÇAISE** : pour les candidats qui ne sont pas ressortissants d'états francophones, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français, attestant d'un niveau en langue française au moins égal à C1 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.
- 5. DOSSIER DE CANDIDATURE** : voir la composition ci-après. Ce dossier doit si possible constituer un fichier PDF unique.
- 6. FICHIERS VIDEO OU DVD** de travaux artistiques du candidat (voir modalités ci-après).

Les candidats sont invités à intituler leurs fichiers sur le modèle suivant : « NOM\_Diplome (ou Dossier de candidature ou Identite, etc.)\_SACRe2016 ».

Les dossiers illisibles ou incomplets ne seront pas pris en compte. L'ensemble des documents doit faire l'objet d'un seul envoi.

### III. LE DEROULEMENT DU CONCOURS

Le concours SACRe se déroule en trois parties.

#### A. PRÉ-ADMISSIBILITÉ

La pré-admissibilité se fait sur instruction par un jury interne à La Fémis d'un **dossier de candidature** comportant les éléments suivants :

##### 1) Un curriculum vitae détaillé

Le curriculum vitae doit présenter les projets auxquels le candidat a déjà participé et toutes autres activités en rapport avec la formation, précisant notamment les institutions où le candidat s'est formé, les professeurs avec lesquels il a travaillé, les prix ou autres récompenses obtenus, ou mentions aux examens et concours académiques, etc.

##### 2) Une lettre de motivation

La lettre de motivation (maximum deux pages) doit expliquer les raisons pour lesquelles le candidat souhaite suivre cette formation et ce qu'il attend de ce programme.

##### 3) Un projet de thèse

Le projet de thèse du candidat est un document écrit de 10 à 20 pages (dont les documents visuels). Il présente un projet de recherche pour les trois années du doctorat, articulant une pratique artistique et un projet scientifique. Il expose une problématique de recherche, en s'appuyant sur un corpus bibliographique pertinent et sur une pratique artistique. Il explique les projets de création envisagés en rapport avec le projet de thèse. Il expose enfin l'opportunité de ce projet à s'inscrire dans la formation doctorale SACRe.

##### 4) Un dossier artistique

Le dossier artistique donne un aperçu des travaux artistiques passés du candidat. Il prend la forme d'un **portfolio** comprenant éléments écrits et images, retraçant l'évolution et les développements récents des travaux du candidat.

De plus, des **œuvres filmées** du candidat doivent être transmises au jury, sous forme d'extraits ou en intégralité (durée de visionnage conseillée : max. 30 minutes). La transmission de ces documents vidéo se fait de préférence sous la forme d'un **lien renvoyant vers une plateforme vidéo** (de type Vimeo, Dailymotion), indiqué dans le mail d'envoi du dossier ou dans le dossier de candidature. Il est également possible de les transmettre via un outil de partage de fichiers (de type WeTransfer) ou, à défaut, d'un DVD envoyé par courrier (adressé à La Fémis, 6, rue Francoeur, 75018 Paris).

##### 5) Lettres de recommandation et lettre d'acceptation d'un directeur de thèse

Deux lettres de recommandation au moins, rédigées par des chercheurs ou personnalités reconnues du monde des arts et de la création et connaissant le travail du candidat, doivent être jointes au dossier de candidature. Parmi ses deux lettres, une lettre d'acceptation d'un directeur de thèse pourra être incluse.

Les résultats de la pré-admissibilité seront communiqués au début du mois de juin.

#### B. ADMISSIBILITÉ

Les candidats dont le dossier aura été sélectionné seront autorisés à se présenter à une épreuve orale. Il s'agit d'une seule épreuve orale et publique d'une durée de 30 minutes devant un jury. Le candidat sera interrogé notamment sur ses motivations et son projet de thèse.

L'oral d'admissibilité se déroulera a priori le **12 juillet 2016** (*sous réserve de modification*).

### **C. ADMISSION DÉFINITIVE**

Un jury composé de représentants de PSL, de représentants des institutions membres de SACRe, présidé par un représentant de l'École Doctorale 540 de l'ENS, prononce l'admission définitive des candidats après consultation des dossiers et des rapports établis par chaque institution sur les candidats qu'elle a sélectionnés lors de l'admissibilité. Le jury plénier est prévu en **septembre 2016**. Le jury peut établir, le cas échéant, une liste complémentaire (liste d'attente).

Après l'admission définitive, la double inscription à La féminis d'une part, à l'École normale supérieure de Paris d'autre part, est nécessaire pour suivre la formation.